



Paris, le 25 janvier 2012,

Réponse à la proposition de protocole sur le CNM

Les réseaux signataires **Afijma** (Association des festivals innovants en jazz et musiques actuelles), **Famdt** (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles), **France Festivals** (Fédération des festivals internationaux de musique), **Futurs Composés** (Réseau national de la création musicale), **Grands Formats** (Fédération d'orchestres de jazz et de musiques à improviser) et **Zone Franche** (Réseau des musiques du monde) ne peuvent accepter de signer le projet d'accord sur les missions, les ressources et la gouvernance du Centre National de la Musique tel qu'il leur a été proposé.

La mise en place d'un nouvel outil au service de l'ensemble de la filière musicale, destiné à répondre aux attentes tant du secteur de l'industrie musicale que de celui du spectacle vivant supposerait que soit clarifié :

- 1- la méthode d'élaboration et de concertation devant conduire à sa mise en oeuvre,
- 2- le périmètre de son champ d'action et de ses compétences, notamment vis-à-vis des démarches artistiques dites « fragiles »,
- 3- l'articulation de ses interventions avec celles des politiques publiques menées par le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales,
- 4- la définition précise des nouveaux financements pérennes à mettre en place pour ce dispositif en sus des redéploiements annoncés et des crédits du Ministère de la Culture,
- 5- l'organisation précise de sa gouvernance et le mode de désignation des instances professionnelles associées à son fonctionnement.

Les réseaux signataires déclarent en outre qu'il ne peut être question de mettre en place un CNM dans la précipitation. Ils demandent une concertation élargie avec l'ensemble du secteur musical, en relation avec la mission sur le financement du spectacle vivant.